

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 737 - AQUA médium pour granulation

N° de l'article	50 737	Date d'émission:	02.02.23
Version	2.1 (02.02.23)	Page	1 / 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial 50 737 - AQUA médium pour granulation
du produit
Numéro d'enregistrement REACH

UFI UFI: 00HH-04QF-J00J-SD68

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale
Produits pour création de l'art.

Usages déconseillés

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

H. Schmincke & Co. GmbH & Co. KG
Otto-Hahn-Strasse 2
D-40699 Erkrath
Tel +49 (0) 211 - 2509 - 0
Fax +49 (0) 211 - 2509 - 479
info@schmincke.de
www.schmincke.de

Schmincke-laboratoire:
lun-jeu 8.00-16.30, ven 8.00-13.30
tel. +49 (0) 211-2509-474
sdb@schmincke.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Appel d'urgence Berlin
+49 30-30686700
(24/7 counseling en allemand et en anglais)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Eye Irrit. 2; H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Flam. Liq. 2; H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette



Mention
d'avertissement Danger

Mentions de danger
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence
P102 Tenir hors de portée des enfants.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 737 - AQUA médium pour granulation

N° de l'article	50 737	Date d'émission:	02.02.23
Version	2.1 (02.02.23)	Page	2 / 10

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Texte pour l'étiquetage (CLP)

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Spécification chimique

Alcools

Eau

solvants

Numéro CAS

EINECS / ELINCS / NLP

Numéro d'identification UE

Numéro d'enregistrement REACH

Code DG-EA (Hazchem)

Numéro CI

3.2 Mélanges

Substance 1

ethanol: > 90 %

CAS: 64-17-5

REACH: 01-2119457610-43-XXXX

Eye Irrit. 2; H319 / Flam. Liq. 2; H225

Indications complémentaires

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Laver les parties contaminées avec de l'eau et du savon.

En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Contact avec les yeux

Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 10 - 15 minutes.

En cas d'une irritation persistante, consulter un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau.

En cas de malaises, consulter un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 737 - AQUA médium pour granulation

N° de l'article	50 737	Date d'émission:	02.02.23
Version	2.1 (02.02.23)	Page	3 / 10

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

jet d'eau de forte puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser une protection respiratoire adéquate

Indications complémentaires

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

6.2 précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une introduction dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Absorber la substance répandue avec du papier cellulose et la collecter pour les déchets. Assurer une aération suffisante.

Indications complémentaires

6.4 Référence à d'autres sections

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation

Respecter les mesures de précaution usuelles lors de la manipulation de produits chimiques.

Protection contre l'incendie et les explosions

Réceptacle sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage

Indications

diverses

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 737 - AQUA médium pour granulation

N° de l'article	50 737	Date d'émission:	02.02.23
Version	2.1 (02.02.23)	Page	4/ 10

Protéger du gel et des radiations solaires.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune mesure particulière si le stockage et la manipulation sont appropriés.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

64-17-5 ethanol

DEU	WEL	200,000	mL/m ³	-
DEU	WEL	380,000	mg/m ³	2(II); DGF; Y
USA	PEL (US)	1.000,000	ppm	8h (long term)
USA	PEL (US)	1.900,000	mg/m ³	8h (long term)

DNEL index plan

64-17-5 ethanol

DNEL salarié	Long terme - inhalation, effets systémiques	950,00000	mg/m ³
DNEL salarié	Long terme - cutanée, effets systémiques	343,00000	mg/kg
DNEL Consommateur	Long terme - orale, effets systémiques	87,00000	mg/kg
DNEL Consommateur	Long terme - inhalation, effets systémiques	114,00000	mg/m ³
DNEL Consommateur	Long terme - cutanée, effets systémiques	206,00000	mg/kg

PNEC index plan

64-17-5 ethanol

PNEC terre	0,63000	mg/kg
PNEC eaux, eau douce	0,96000	mg/L
PNEC eaux, eau de mer	0,79000	mg/L
PNEC terre, eau douce	3,60000	mg/kg
PNEC terre, eau de mer	2,90000	mg/kg
PNEC station d'épuration (STP)	580,00000	mg/L

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire.

Appareil filtrant combiné (EN 14387) Utiliser un filtre de type A (= contre les vapeurs de liaisons organiques)

Protection des mains

Matériau approprié: Caoutchouc butyle

Épaisseur du revêtement > 0,50 mm

Période de latence > 480 min

Butoflex 650 - MAPA GmbH, Industriestraße 21- 25, D-27404 Zeven, Internet: www.mapa-pro.de

Toutes les indications sont réalisées en coopération avec la société MAPA GmbH - d'après la directive CE 89/686/EWG et EN 374. Cette recommandation est seulement valable pour l'article et son utilisation cités dans la section 1. Pour les mélanges ou autres utilisations, veuillez vous servir des gants du fournisseur autorisés par la CE. Les informations sont fondées sur nos connaissances d'aujourd'hui et elles décrivent les besoins de sécurité de notre produit en utilisation courante et comme décrit.

Protection oculaire

Lunettes de protection

Protection corporelle

Porter un vêtement de protection approprié. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Mesures générales de protection et d'hygiène

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 737 - AQUA médium pour granulation

N° de l'article	50 737	Date d'émission:	02.02.23
Version	2.1 (02.02.23)	Page	5/ 10

Respecter les mesures de précaution usuelles lors de la manipulation de produits chimiques. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	liquide
Couleur	incolore
Odeur	alcoolique

	min	max		
Point de fusion/point de congélation	---	---		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	---	---		
Inflammabilité		---		
Limites d'explosibilité	3 Vol%	15 Vol%		
Point éclair/plage d'inflammabilité	---	12 °C		
Température d'ignition	235 °C	235 °C		
PH	---	---	---	---
Viscosité	---	---	---	---
Solubilité		---	---	---
Coefficient de partage: n-octanol/eau		---		
Tension de vapeur		3500 hPa	20 °C	---
Densité et/ou densité relative		0,79 g/ml	20 °C	---
Densité de vapeur relative	---	---	---	---
Température d'auto-inflammabilité	---	---	---	---
Indice de réfraction	---	---	---	---

Danger d'explosion ---

9.2 Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

10.4 Conditions à éviter

Protéger du gel et des radiations solaires.

10.5 Matières incompatibles

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, des vapeurs dangereuses peuvent se dégager.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 737 - AQUA médium pour granulation

N° de l'article **50 737** Date d'émission: **02.02.23**
Version **2.1** (**02.02.23**) Page **6 / 10**

Tests toxicologiques 64-17-5

ethanol

par voie orale	DL50	Rat		10470,00000	mg/kg	-
par inhalation	CL50	Rat		38,00000	mg/L	(4h)
par inhalation	CL50	Souris	>	20,00000	mg/L	(4h)
dermique	DL50	Lapin	>	2000,00000	mg/kg	-

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Toxicité aiguë

Aucune donnée disponible

En cas d'inhalation

Aucune donnée disponible

Ingestion

Aucune donnée disponible

Contact avec la peau

Aucune donnée disponible

Contact avec les yeux

Aucune donnée disponible

Expériences tirées de la pratique

Remarques générales

11.2 Informations sur les autres dangers

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Effets toxiques sur l'environnement 64-17-5

ethanol

CL50	Leuciscus idus		8140,00000	mg/L	48h
EC50	Chlorella vulgaris		275,00000	mg/L	(72h)
EC50	Daphnia magna	>	10000,00000	mg/L	48h

Toxicité aquatique

Classe de risque pour le milieu aquatique

1

Numéro de catalogue

Remarques générales

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses

Le produit est partiellement biodégradable.

Besoins en oxygène

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 737 - AQUA médium pour granulation

N° de l'article	50 737	Date d'émission:	02.02.23
Version	2.1 (02.02.23)	Page	7 / 10

Coefficient de partage: n-octanol/eau

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

12.7 Autres effets nocifs

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet

080111 080111* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Recommandation

Conditionnement

Code de déchet

Recommandation

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Indications diverses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

1170

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, ADN ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)

IMDG, IATA ETHANOL SOLUTION

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN 3

IMDG 3

IATA 3

14.4 Groupe d'emballage

II

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant - IMDG

No

Marine Pollutant - ADN

No

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 737 - AQUA médium pour granulation

N° de l'article	50 737	Date d'émission:	02.02.23
Version	2.1 (02.02.23)	Page	8 / 10

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Code: ADR/RID	F1
Classe de danger	33
Etiquette de danger ADR	3
Quantités limitées	1L
Conditionnement: Instructions	P001 - IBC02 - R001
Conditionnement: Dispositions particulières	-
Réglementations particulières pour le conditionnement groupé	MP19
Réservoirs mobiles: Instructions	T4
Réservoirs mobiles: Dispositions particulières	TP1
Codification réservoirs	LGBF
Restriction concernant les tunnels	D/E
Remarques	---
EQ	E2
Dispositions particulières	144 - 601

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS	F-E, S-D
Dispositions particulières	144
Quantités limitées	1L
Conditionnement: Instructions	P001
Conditionnement: Dispositions particulières	-
IBC: Instructions	IBC02
IBC: Réglementations	-
Instructions réservoirs IMO	-
Instructions réservoirs UN	T4
Instructions réservoirs Dispositions particulières	TP1
Stowage and segregation	category A
Properties and observations	---
Remarques	---
EQ	E2

Transport aérien (IATA-DGR)

Hazard	Flammable Liquid
Passenger	353 (5L)
Passenger LQ	Y341 (1L)
Cargo	364 (60L)
ERG	3L
Remarques	---
EQ	E2
Special Provisioning	A3

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Europe

Teneur en VOC [%]	---
Teneur en VOC [g/L]	90 %

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 737 - AQUA médium pour granulation

N° de l'article	50 737	Date d'émission:	02.02.23
Version	2.1 (02.02.23)	Page	9/ 10

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Allemagne

Classe de stockage ---

Classe de risque pour le milieu aquatique 1

Numéro de catalogue ---

Décret relatif aux défaillances ---

Indications relatives à une limitation de la durée de travail

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Suisse

Teneur en VOC [%]

~ 90 %

Autres informations, restrictions et dispositions légales

EUA

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Federal Regulations

State Regulations

Canada

Autres informations, restrictions et dispositions légales

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses

Mentions de danger (CLP) H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Informations diverses

Les informations sont fondées sur nos connaissances d'aujourd'hui et elles décrivent les besoins de sécurité de notre produit en utilisation courante et comme décrit. Une valable assurance juridique de propriétés ou aptitudes pour certaines mises en action précisées ne se dérive pas de nos indications c'est pourquoi nous recommandons d'accorder les applications de produit dans les conditions désirées et les vérifier expérimentaux. Pour ces raisons nous ne pouvons ni garantir pour les propriétés de produits ni être responsable pour les dégâts provoqués par l'utilisation de nos produits.

Littérature

RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2020/217 - ATP 14

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Raison des dernières modifications

Indications diverses
